

Les projets de relance

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_projets_de_relance-fr-5c4cf304-4d2d-4750-9a77-od2ddae117d5.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Les projets de relance

Dès l'automne 1954, au lendemain du rejet par les parlementaires français de la Communauté européenne de défense (CED), certains dirigeants des pays du Benelux s'appliquent à relancer un projet communautaire qui propose des solutions aux problèmes spécifiques de l'intégration économique. Traumatisés par l'échec de la CED, ils refusent de laisser l'unification européenne s'enliser.

Déjà le 5 mai 1953, [Johan Willem Beyen](#), ministre néerlandais des Affaires étrangères, adresse à ses homologues des pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) une [lettre](#) dans laquelle il développe les moyens d'établir une intégration économique générale, et non pas sectorielle, afin d'établir progressivement un véritable marché commun en Europe.

D'autres propositions pour relancer l'intégration sectorielle par la mise en commun des secteurs de l'énergie et des transports sont faites par de nombreux experts indépendants, par diverses institutions internationales et des mouvements militants européens. Mais beaucoup de problèmes techniques et économiques se posent avant de pouvoir réaliser concrètement ces projets.

- [Manifestation en faveur de l'Union douanière \(Liège, mai 1953\)](#)

Dès le début de 1955, Jean Monnet, qui évite de confier son projet de Communauté atomique européenne au gouvernement français pour le moins discrédité par l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), entre en contact avec Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, afin de coordonner les projets de relance européenne et lui proposer d'en endosser la responsabilité politique. Le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Johan Willem Beyen, et son homologue luxembourgeois, Joseph Bech, sont immédiatement favorables au projet que Spaak leur présente.

Le 18 mai 1955, les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) adoptent un [mémorandum](#) commun qu'ils remettront deux jours plus tard à la République fédérale d'Allemagne (RFA), à la France et à l'Italie. Ce mémorandum précise les voies et les moyens pour relancer l'intégration européenne en élargissant les compétences de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'énergie nucléaire ainsi que sur les plans économique, social et financier. Il sera examiné et discuté les 1^{er}, 2 et 3 juin 1955 lors de la conférence réunissant à Messine les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la CECA.

- [«Les propositions du Benelux pour une relance de l'intégration européenne» dans Le Soir \(20](#)

mai 1955)

Il faut donc attendre la conférence de Messine, réunissant les six ministres des Affaires étrangères, pour remettre concrètement en chantier la construction européenne.